

de l'indemnité seigneuriale jusqu'au 1er janvier 1875, a considérablement augmenté les déboursés de l'année, car je vois que pour une raison ou une autre, contrairement à la pratique ordinaire, l'intérêt dû sur ce fonds au 1er juillet, au lieu d'être porté à l'année précédente, est porté à l'année courante. De plus, je ferai observer que, comme je l'expliquais au long dans l'exposé financier de 1875, une partie considérable des recettes de 1873-74 appartenait, à proprement parler, à l'exercice de 1874-75. Pour en revenir à l'état des recettes, la Chambre verra qu'elles dépassent le budget de 1874, sauf celles de l'accise dont la diminution est pleinement expliquée par la prévision qu'on avait des droits qui seraient imposés par le tarif de l'année. J'apprends que quelques légères modifications ont été faites au mode de tenir les comptes des chemins de fer, ce qui explique en grande partie la différence insignifiante qui existe entre les évaluations que j'avais faites et les recettes réelles de ce service. Il est peut-être bon de faire observer en même temps que les recettes des douanes, bien qu'elles excèdent les évaluations, ne représentent pas pleinement les sommes dûes pour l'année 1874-5 ; mais ceci est encore causé par le tarif de 1874. Je signalerai aussi à l'attention de la Chambre le fait que dans les comptes de cette année tous les frais de négociation de l'emprunt de 1874 sont inscrits sous un titre séparé des items du revenu ou de la dépense ordinaire. La raison qui nous a fait séparer ces items du fonds consolidé ordinaire est trop évidente, pour ne pas satisfaire la plupart des membres de cette Chambre. Un autre item sur lequel je dois appeler l'attention de la Chambre, c'est celui de \$121,700 pour le tracé des frontières entre le Canada et les Etats-Unis. Je crois que dans mon exposé financier de 1875 j'ai dit que cette somme a été dépensée en 1873-4, mais qu'un retard dans la transmission des pièces justificatives de la part des autorités impériales nous empêchait d'inclure cette somme dans les déboursés ordinaires de l'année. Bien que cet item soit imputé à 1874-5, c'est réellement et proprement à 1873-4 qu'il appartient. Le dernier item et le plus important que je veuille porter à l'attention de la Chambre, c'est celui du changement de largeur des chemins de fer. Je n'ignore pas que dans